

Carte judiciaire Les avocats du barreau de Strasbourg en colère

Le barreau de Strasbourg a publié hier une motion, qui proteste contre le projet de réforme de la carte judiciaire pour Strasbourg.

Parmi les propositions contenues dans le rapport du procureur général de la cour d'appel de Colmar, rapport qui n'a pas encore été rendu public, figure en effet une proposition visant à amputer le tribunal de grande instance (TGI) de Strasbourg des cantons de Hochfelden et Niederbronn, qui seraient rattachés au TGI de Saverne.

Rachida Dati, ministre de la Justice, a par ailleurs annoncé lundi, à Dijon, la création de la Juridiction interrégionale spé-

cialisée de l'Est (JIRS civile) à Nancy. Ces deux points ont soulevé la fureur des 700 avocats du barreau de Strasbourg qui y voient «*un mépris affiché à l'égard de la place judiciaire de Strasbourg*», «*un total défaut de transparence*» et «*une absence de toute réflexion concertée, cohérente et constructive*».

Grève des désignations

Il faut savoir que la JIRS civile est compétente en matière de contentieux de l'adoption internationale, du droit de la presse, de la nationalité, de l'indemnisation de l'amiante et des catastrophes en matière de transport.

Et que c'est à Strasbourg, première juridiction du Grand Est, que sont principalement loca-

lisés ces contentieux spécialisés. Comment, s'interrogent les avocats, une ville capitale européenne abritant la cour européenne des droits de l'homme, peut-elle se voir ainsi privée de la JIRS?

Pour marquer leur mécontentement et leur opposition à ce projet, le barreau de Strasbourg a décidé «*de s'associer à l'appel lancé par la Conférence des bâtonniers de France et d'Outremer et de suspendre toute désignation en matière de commission d'office et d'aide juridictionnelle*». Cette grève de la désignation des avocats commis d'office devrait débiter lundi et risque d'engorger très rapidement l'activité du TGI de Strasbourg.

Il est à noter que le barreau de Strasbourg a reçu le soutien d'Armand Jung, député PS du

Bas-Rhin, qui a écrit à la Garde des Sceaux, pour lui demander de «*reconsidérer son projet d'amputer le ressort du TGI de Strasbourg*».

Le député a notamment rappelé à Rachida Dati que Nicolas Sarkozy, en visite à Strasbourg le 2 juillet dernier, avait déclaré vouloir «*montrer que Strasbourg est la capitale de l'Europe et s'en donner les moyens*».

Et que la proposition de la création d'une Cité judiciaire à Strasbourg avait été soumise à Rachida Dati. «*Vous aviez alors affirmé avoir donné instruction pour que cette proposition soit examinée très attentivement avec les élus strasbourgeois*», précise Armand Jung, dans sa lettre.